

Le présent formulaire est à adresser dûment rempli et signé par vos soins au GIE Afer - 36 rue de Châteaudun - 75009 Paris

**En application de la réglementation en matière d'échange automatique d'informations<sup>1</sup>, vous êtes tenu(e) de renseigner le présent formulaire d'auto-certification de votre ou vos résidence(s) à des fins fiscales (hormis s'il s'agit des Etats-Unis<sup>2</sup>). Nous vous informons que, dans certaines circonstances, ces renseignements ainsi que des informations concernant la ou les adhésion(s) au contrat Afer concernée(s) pourraient être transmis à l'administration fiscale française en vue de leur transmission à l'administration fiscale du ou des Etat(s) dont vous relevez.**

**TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE SONT OBLIGATOIRES.**

**IDENTIFICATION**

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom marital : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Adresse de résidence :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

1

**PAYS DE RÉSIDENCE À DES FINS FISCALES**

Renseignez obligatoirement ci-après les pays/juridictions auprès desquel(les) vous avez des obligations fiscales (impôt sur le revenu, taxes...), ainsi que le(s) Numéro(s) d'Identification Fiscale correspondant(s). Pour une résidence fiscale en France, renseignez uniquement «France» dans la colonne «Pays». N'indiquez pas votre Numéro d'Identification Fiscale français.

Pays/Juridictions	Numéro d'Identification Fiscale*
.....	.....
.....	.....
.....	.....

\*Dans le cas où l'Etat ou territoire de résidence n'émet pas de Numéro d'Identification Fiscale ou n'impose pas la transmission du Numéro d'Identification Fiscale qu'il émet, merci de renseigner « NIF non attribué » dans la colonne ci-dessus.

Les informations et données personnelles que l'adhérent communique font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au GIE Afer, à l'Afer et aux organismes dont l'intervention est nécessaire pour l'enregistrement et la gestion de son adhésion, à son intermédiaire d'assurance qui est en charge de son suivi, et le cas échéant aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur, notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le GIE Afer s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de l'adhérent, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la Loi Informatique et Libertés, le droit d'accès, d'opposition pour des motifs légitimes et de rectification peut être exercé auprès du Service Satisfaction Adhérents du GIE Afer - 36, rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09. A ce titre, les informations sont conservées pendant la durée de vie de l'adhésion, des prescriptions légales ainsi que dans le respect des exigences de la CNIL.

■ Je garantis la véracité et l'exhaustivité des informations communiquées sur le présent formulaire et des documents que je transmets.

■ Je reconnais être informé(e) que, en cas de refus de répondre ou de déclaration incohérente au regard des informations à la disposition du GIE AFER, celui-ci est légalement tenu, dans certains cas prévus dans les conventions conclues par la France, de faire une déclaration à l'administration fiscale française qui en informera les administrations fiscales des pays concernés.

À ce titre, je dois notifier au GIE AFER par écrit et dans les meilleurs délais tout changement éventuel concernant ma situation de résidence fiscale précédemment déclarée.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature de l'adhérent(e) / bénéficiaire**  
(ou de ses représentants légaux)

3

1 – Selon la réglementation en matière d'échange automatique d'informations (issuée de conventions internationales conclues par la France et de la directive 2014/107/UE du 9/10/2014), les entreprises d'assurances doivent collecter certaines informations relatives à la résidence fiscale des titulaires de contrats d'assurance vie et autres personnes visées par ces dispositions. Elles sont alors tenues de déclarer à l'administration fiscale française les contrats et titulaires dont la résidence fiscale est située dans un Etat ou territoire autre que la France et concerné par les textes susmentionnés. Nous vous invitons à consulter le site [impots.gouv.fr/](http://impots.gouv.fr/) L'adhérent ou le bénéficiaire en cas de décès qui est résident fiscal ou soumis à des obligations fiscales envers un autre pays que la France est en conséquence tenu de l'indiquer au GIE AFER.  
2 – Vous devez alors renseigner, selon le cas, un formulaire W9 ou W8-BEN.